



COLLECTIVITÉS

SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCEE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque collectivité doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

USAGES INTERDITS



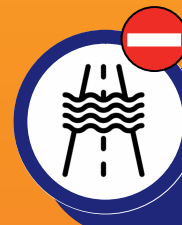
Arrosage des espaces
arborés et massifs
de fleurs



Alimentation des
fontaines publiques et
privées d'ornement



Arrosage des pelouses



Nettoyage des trottoirs
et voiries
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Arrosage des terrains de
sport



Remplissage et vidange
des piscines à usage
collectif





PARTICULIERS

SÉCHERESSE

dans le Maine-et-Loire

ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCÉE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque usager doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

USAGES INTERDITS



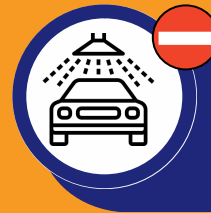
Arrosage des jardins potagers entre 8h - 20h



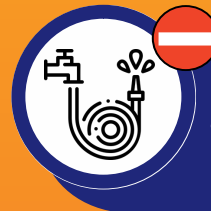
Arrosage des espaces arborés et massifs de fleurs



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules à domicile



Nettoyage des façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées



Remplissage et vidange des piscines (de plus de 1m³, sauf remise à niveau et premier remplissage sous conditions)





PROFESSIONNELS

SÉCHERESSE dans le Maine-et-Loire

ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCEE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque professionnel doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

USAGES INTERDITS



Stations de lavage des véhicules (sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco)



Arrosage des terrains des hippodromes et centres équestres



Arrosage des golfs



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels et sous conditions)





AGRICULTEURS

SÉCHERESSE dans le Maine-et-Loire

ALERTE RENFORCÉE



Selon l'arrêté cadre N°2023 DDT49-SEEB-MTE 01 du 26 juin 2023 relatif à la préservation de la ressource en eau en période de basses eaux, le niveau ALERTE RENFORCEE correspond à une aggravation du niveau Alerte. Tous les prélèvements ne peuvent plus être satisfaits.

Chaque agriculteur doit **restreindre sa consommation d'eau**, afin de ne pas atteindre le niveau de crise.

USAGES INTERDITS



Irrigation par aspersion
des grandes cultures,
prairies, vergers ...



Arrosage en arboriculture



Arrosage en horticulture
et pépinière :

- entre 14h -20h
Techniques Economes
- entre 8h -20h
Hors techniques économes



Nettoyage voiries, façades
toitures et autres surfaces
imperméabilisées



Arrosage en maraîchage
entre 14h et 20h
(semences potagères, plants
maraîchers, petits fruits)



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

